Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 28 Dhoulhajja 1446
24 Juin 2025

N° 93

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3576**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3578**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3584**
Homologation de résolutions **3584**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3584**
Avis aux créanciers..... **3586**
Convocations
Sociétés anonymes **3587**
Divers
Avis au public..... **3591**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Assurances BIAT

Société anonyme

Au capital de 22.000.000 TND

Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 0601492D

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20/5/2025, enregistré à la recette des Finances du Lac, Tunis, le 11/6/2025 sous le n°25704985, quittance n°M066179, dont un exemplaire a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises de Tunis le 13/6/2025 sous le n°202545226, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers pour l'exercice comptable 2024.

2. Nomination du Co-commissaire aux comptes le cabinet "CMC" représenté par M. Cherif BEN ZINA, pour un mandat de trois (03) années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2027.

2025R01870SANB2

Désignation d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la banque TUNISIAN SAUDI BANK

S.A au capital de 100.000.000 de Dinars

Siège social : 32, Rue Hédi Karray - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0013026E

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 février 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 4 mars 2025 sous le n°25702525 Quittance n°7034327, déposé au Registre National des Entreprises en date du 7 mars 2025 sous le n°202518883, il a été décidé de :

La désignation de Madame Lobna Feki, administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la Banque pour un mandat de 03 ans qui se terminera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2026, renouvelables qu'une seule fois.

2025402191SANB2

Notice

Augmentation du capital par apport en numéraire de 7 000 000 ,000 DT à 7 754 400 ,000 DT

SOTRADIES S.A.

MF : 002471NAM000

Dénomination sociale : SOTRADIES.

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 7 000 000 ,000 DT

Adresse du siège social : Siège social : 14 rue du commerce Z.I - La Charguia I - Tunis- Tunisie.

Objet social : Vente et réparation des produits agricoles, industriels et des travaux publics et des pièces de rechange

Durée : 99 ans

Matricule Fiscal : 002471 NAM000

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2025 a été déposé le 17 Juin 2025 au Registre National des Entreprises sous le N°AC 01752025.

Cette augmentation de capital se fera par apport en numéraire de la société Ulysse SICAR d'un montant de 754 400,000 DT et la création de 7 544 nouvelles actions de 100,000 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à Ulysse SICAR

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025402192SANB2

SOCIETE TUNISIENNE DE MAINTENANCE

ET DE TRAVAUX NEUFS "INTERTECHNIQUE"

Société anonyme

Au capital de 100.000 DT

Identifiant unique : 0002809V

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 octobre 2024, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène - Tunis, le 17/6/2025 sous le numéro 25503032, quittance n°M036020, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 11/6/2025, sous le numéro AC01782025, il a été décidé ce qui suit :

1. Augmentation de capital d'un montant de cent vingt mille (120 000) dinars, par l'émission de 1200 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100) dinars par action.

Les associés disposent d'un délai de 15 jours à partir de la date de la publication légale pour la souscription à cette augmentation de capital. Passé ce délai chaque actionnaire pourra souscrire aux actions non souscrites.

2. Compte tenu du fait que le nombre d'associés est devenu inférieur à sept (07). Il a été décidé de transformer la société en une société à responsabilité limitée et l'adoption de nouveaux statuts annexés au procès-verbal de ladite assemblée.

3. La nomination de Mme Sheyma HADDADA, titulaire de la carte d'identité nationale n°05412348, en tant que gérante de la société pour une période de trois ans, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

2025402193SANB2

SOCIETE D'INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES IBN AL BAYTAR IAB

Société anonyme

Capital social : 32.300.000 Dinars

Siège social : Rue 8610 N° 11- Charguia - Tunis

Identifiant Unique : 0296081G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11/7/2024 (enregistré à la Recette des Finances Charguia - Tunis le 4/9/2024 sous En°24709151 Qn°M0105211) et suivant l'attestation de bourse n° E 2024-1186 enregistrée le 14/10/2024 les actionnaires approuvent :

- La cession d'actions,

- La démission de Mme Neila Gargouri de son poste d'administrateur,

- La nomination de Mr. Tarek Mazen Darwazeh et la Société Hikma Mena FZE en qualité d'administrateurs

- Un Exemplaire du PV et de l'attestation de bourse a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 7/11/2024 sous dossier N°2024140322

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11/7/2024 (enregistré à la Recette des Finances Charguia - Tunis le 4/9/2024 sous En°24709151 Qn°M0105211) et suivant l'attestation de bourse n°E 2025-0355 enregistrée le 11/4/2025, les actionnaires approuvent la cession d'actions

Un exemplaire du PV et de l'attestation de bourse a été déposé auprès du Registre National des Entreprises Identifiant Unique N°0296081G le 13/6/2025 sous dossier N°202545125.

2025402200SANB2

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE CFE DAAM

Société anonyme

Capital social : 19.825.000 dinars

Siège social : 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - Lac 3 - 2060 Tunis

Identifiant unique : 1383996P

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 12/5/2025 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 9 juin 2025 sous QN°M5101 EN°25802000 et suivant (2) deux Attestations de Bourse n°E 2025-0516 et n°E 2025-0517)

Les actionnaires approuvent les cessions d'actions.

Un exemplaire du P.V et des deux Attestations de bourse a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 13/6/2025 sous dossier n°202545133 sous Identifiant unique N°1383996P.

2025402201SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE AGORA SA

Société anonyme

Au capital de 450.000 dinars

Siège social : 05 Avenue Taieb M'Hiri, La Marsa, 2070, Tunis

Identifiant Unique : 1197699S

1. Montant de l'augmentation du capital social : 50.000 DT en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2. Objet social : Activités culturelles

3. Durée : 99 ans.

4.Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 Mai 2025 a été déposé au greffe du tribunal de 1ère instance le 17/6/2025 sous le numéro AC01772025

5. Nombre d'actions à souscrire : 500 actions nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription par conversion de créances, réservé à Monsieur Taher Bellakhdher à hauteur de 10% du capital et des droits de votes de la société.

6. Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars chacune.

7. Apport en nature : Néant.

8. Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

9. Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire dûment habilité.

10. Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social. L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition de conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou les reporter. En cas de liquidation, le boni est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

11. Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire seront versés par conversion de créance inscrite en compte courant associé et constaté par un certificat du conseil d'administration approuvé par le commissaire aux comptes conformément à l'article 305 du code des sociétés commerciales.

12. Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

13. Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'AGE a été ratifiée par tous les actionnaires qui s'est tenue au siège social de la société.

2025402207SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture des travaux de liquidation

SOCIETE AMIR DE COMMERCE

SARL au capital de 50000 d

Siège social : Route Gremda km9 Sfax

Identifiant unique : 1547201A

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2025 enregistré à la recette des finances Aboulkacem Chebbi Sfax le 16 juin

2025 quittance n°M060423 enregistrement n°25702812 dont un exemplaire a été déposé au bureau du registre national des entreprises de Sfax dossier n°202546161 du 18/6/2025, il a été décidé :

1) Approbation de la date et délibération de l'assemblée.

2) Approbation des travaux de clôture de liquidation, décompte final, des états financiers clos le 28 février 2025 et arrêt définitif de l'activité.

3) Quitus du liquidateur.

4) délégation de pouvoir pour accomplissement de formalités.

2025X00842SRLB2

CAFE SFAX

SARL au capital de : 2.500 DT

Siège social : 14 Av Hedi Chaker - Tunis

M.F N° : 01654/P/M/000

Suivant P.V ordinaire en date du 4/4/2025 enregistré à la Recette Rue d'Autriche Tunis le 8/05/2025 sous le N°25701830/38562 dont deux exemplaires ont été déposés au centre National du Registre des Entreprises de 13/6/2025 sous le n°202544906, a été décidé :

- Examen et approbation des états financiers et l'exercice 2024.

- Quitus au gérant de leur gestion durant l'exercice 2024 et les années précédente.

2025402203SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 4/2/2025 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine le 7/2/2025 sous le n°25200498 Mr Adel Daassi a cédé à Mr Lassaad Manai la totalité du fonds de commerce sis au 17 Bv Hrairia (café), les oppositions seront adressées à l'acheteur Lassaad Manai sis à Tunis 44 rue sidi Ezzahrouni Ezzouhour 4 dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 29/3/2025.

2025R01114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 12/03/2025 enregistré à la recette des finances rue el Jazira le 13/3/2025 sous le n°25200608 les héritiers de Mohamed Ali Snoussi ont cédé à Mr Hichem Achouri le fonds de commerce sis au 62 souk Essakkajine Tunis destiné pour toutes activités commerciales, les oppositions seront adressées à l'acheteur Hichem Achouri sis au 5 rue 4697 Ezzahrouni Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 29/3/2025.

2025R01115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à un contrat signé le 4/6/2025 et enregistré à la recette des finances de Grombalia le 10/6/2025 sous le n°M063813 et sous enregistrement n°25203140, Mr Yasser Ahmed Ben Ahmed Boussen titulaire de la CIN n°05120656, a cédé l'intégralité de son fonds de commerce, comprenant ses éléments matériels et immatériels sis à l'av Habib Bourguiba Grombalia, au profit de la société CASTELLO LA GRAPPE sise à Beni Ayech Fondouk Jedid Grombalia enregistré au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1923854G comme un restaurant.

Toutes les éventuelles contestations doivent être adressées à l'avocat rédacteur du contrat Maître Noureddine Ben Ramadan, dont le bureau sis à la Rue El-Salem Immeuble Dandana Grombalia, dans un délai maximal de vingt jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien à la date du 15/6/2025.

2025R01856FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 28-05-202 5enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 3-6-2025 n° de quittance MO48719; n° d'enregistrement 25202685, Monsieur Mohamed Younes, Tunisien, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 13031588, résident à l'appartement numéro 3 résidence Aicha El Mourouj 6 Ben Arous, a vendu à Mr Abdelbasset Bouabidi (Tunisien, titulaire de la c.i.n numéro 13450983 et résidant au Féjij Beni Khédach Médenine, son domicile élu est sis à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente) la totalité du fonds de commerce de "fast-food "exploité au magasin n°BC9 bloc B du complexe immobilier "LA MUTUELLE" situé au Mourouj 6 Ben Arous, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne dans le domicile de l'acheteur sis à l'adresse du fonds de commerce sus mentionné.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 14-6-2025 sous le numéro IP 225/5333.

2025R01871FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 5/6/2025 et enregistré à la recette des finances Mateur le 10/6/2025, quittance n°M042780 enregistrement n°25201552, Mr Al Assaad ben Hssan ben Al Hédi Al Dhawadi a vendu à Mr. Mounir ben Mohamed Saiidani tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux destiné pour un café catégorie1 sis à cité Sprols n°7 route de Tunis Mateur.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse de Maître Sofiene Hammami, avocat sis à l'avenue 20 Mars 7030 Mateur gouvernorat de Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 17 juin 2025.

2025R01872FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 4/6/2025 enregistré à la recette des finances Menzeh6 le 13/6/2025 quittance n°M081929 enregistrement n°25204830. La Société LES COLOMBES, sa gérante Mme Karima Bent Omar Ben Abdallah Chikhoui domiciliée au 21 rue Mohamed Al Hlioui, Manzah 7, Ariana, a vendu à Mr. Riadh Ben Razzak Ben Ammar Younes, domicilié au 6631, n°6 cité Ibn Khaldoun, Tunis la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour un jardin d'enfant et la crèche, sis au 21, rue Mohamed El Hlioui, Manzah 7, Ariana.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de chacun mentionnée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 19 juin 2025.

2025R01873FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé et enregistré à la recette des finances Menzel Jmil le 21/5/2025, quittance n° M028671, enregistrement n°25200671, Mr. Ridha ben Mohamed Amri a vendu avec procuration à Mr. Mohamed ben Al Arbi ben Mohamed Jamiyi tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux destiné pour un café catégorie1 sis à l'avenue Maghreb Al Arabi Menzel Jmil Bizerte.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse de Maître Sofiene Hammami, avocat sis à l'avenue 20 Mars 7030 Mateur gouvernorat de Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 17 juin 2025.

2025R01874FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 23/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Béja le 30/5/2025 quittance n°M044204 num. d'enregistrement 25204242, la société prix surprise SARL, identifiant unique numéro 1642572L et dont le siège est sis 54 cité du sucre Béja, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité cité Manar 1 Béja et exploité pour la vente en détail de produits devers et la fabrication du pain spécial à la société wissal market, SARL, identifiant unique numéro 1806023T et dont le siège est sis à rue Iyadhi Beji Béja.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du dit local chaque jour de 9h à 17 h dans un délai de 20 jours après publication de cette annonce au jort.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 12/6/2025.

2025R01875FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté le 22/5/2025 enregistré à la recette des finances Soliman le 22/5/2025 (quittance n° M033589 enregistrement n°01301 liste n°252 Mr Boulabiar Houssemedine titulaire de la CIN n°06497311 a vendu à Mr Saadani Rayen titulaire de la CIN n°14415340 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en commerce de l'habillement sis à l'Avenue Farhat Hached Soliman.

Les oppositions doivent parvenir au vendeur à l'adresse du fonds dans les vingt (20) jours qui suivent la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Presse et Achourouk du 4/6/2025.

2025R01883FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte soussigné privé en date du 30/5/2025 enregistré à la recette des finances Khawarezmi Kairouan le 10/6/2025 enregistrements n°25202720 quittance n°64540, Esaida Bent Mohamed Abben titulaire de la carte d'identité n°01898831 et Fathia Bent Taher Hallous titulaire de la carte d'identité n°02081380 vend à Nedra Bent Taher Hallous titulaire de la carte d'identité n°07526164 la totalité du fonds de commerce avec tous ses articles corporels et incorporels sis à la Rue Ali Zouaoui n°93 à Kairouan destiné à la vente des produits en laine.

Cette annonce a été publiée le 19/6/2025 dans les deux journaux Echourouk et le Quotidien.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur.

2025S00834FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par la suite d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Bouajila Noura avocate à Mahdia; le 30/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 30/5/2025, n° de quittance 40985 n° d'enregistrement 25203455, société l'espoir- s.a.r.l- IU 337633/w, Mf. B15241998 ; en la personne du représentant légal Hilwani Sadek domicilié à la rue de Tunis Raudha Mahdia, a vendu à l'acheteur Hilwani Yamen domicilié au 56 rue Mohammed Belhaj Azahra Mahdia tout le fonds de commerce situé au marché central de Mahdia exploité à la vente de viande.

Les oppositions peuvent être effectuées devant l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 8/6/2025.

2025S00836FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté de 13/6/2025 enregistré à la recette des finances de Sayada le 13/6/2025 quittance n°M023211, Me Wided Tilouche, titulaire de la carte d'identité n°04058571 a renoncé pour elle-même et pour ses enfants Sameh, Mohamed, Amira et Karima les enfants de défunt Ali Naser, tous demeurant à ksar Helal au profit de Mr Maher ben Ali Naser titulaire de la carte nationale d'identité n°06833917, tout le fonds de commerce ayant pour objet fabrication et vente de bois situé à l'avenue de la République Lamta.

Les oppositions seront acceptées au bureau de Maître Mediouni Farhat sis à immeuble Chraaka Monastir.

Cet avis a été publie au Journal Echourouk le 19/6/2025.

2025S00838FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Sayada le 6/5/2025 sous le N°25200547 quittance n°M018830, monsieur Amjad Bougzala, titulaire de la C.I.N N°04147916 demeurant à la rue Salah Slim Ksar Hlal a cédé à monsieur Hamza Bayram, titulaire de la C.I.N n°06941186 demeurant rue el kadhra Moknine, la totalité du fonds de commerce du local commercial enregistré sous l'identifiant unique numéro 0257865 Q distingué par le nom commercial «Al-Malika» sise à la rue Habib Bourguiba Sayada avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 14 juin 2025.

2025S00843FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 10 Juin 2025 enregistré à la recette des finances Diar el Wafa Sfax le 13 juin 2025 quittance n°059573 enregistrement n°25202795 Mr. Bilel Cherif Lajmi, titulaire de la CIN n° 08832178 demeurant à la Rte l'Afrane km 2 Zanket el Menaa rue 530 Sfax, a vendu à Mr. Hichem Safi, demeurant à l'avenue les orangers n°9 Chihia Sfax, titulaire de la C.I.N n°08876958, la totalité du fonds de commerce de Buvette exploité dans le local situé à l'avenue 14 Janvier Sfax el Jadida Sfax inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°1105934B avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'étude de maître Feki Nejib, avocat situé à 11 rue Taieb M'hiri Sfax 3000, où un exemplaire du contrat a été déposé.

Le présent avis est paru à Assabah du 18 Juin 2025.

2025X00838FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Ben Khalifa Aicha

Avocate

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Aicha ben Khalifa, avocate à Sfax, en date du 13/5/2025 enregistré à la recette des finances Tina Sfax le 26/5/2025 numéro 25201344 quittance n°M037655, Mr Nabil Ben Abdelhakim Ben Belguacem Toumi titulaire de la cin n°08423023 du 9/9/2017, vend à Mme Fatma Ben Amor Ben Isamail Trabelsi, titulaire de la cin n°01276565 du 15/01/2024, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Route Mharza km2 Sfax, destiné à la vente des fruits secs.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès de la vendeuse, qui ont élu leur domicile auprès de Maître Aicha Ben Khalifa sis à la rue Habib Maazoun immeuble elborji 4 - 1er étage bureau n°13 Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal «Essabeh» paru le 4/6/2025 (PS250353).

2025X00840FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/7/2024 enregistré à la recette des finances sous le n°M059976 ; Abdellatif Hadj Kacem résidente à l'Av 5 Août Sfax a vendu à Habib Ben Jouira résident à la route de Gabès km 8 zanket Miled Sfax avec tous les éléments corporels et matériels l'ensemble d'un garage pour réparation des voitures cité à la Rue Sadok Ghrairi n°34 bis Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat à la cour de cassation maître Noomen Belmabrouk 3 rue Patrice Lumumba imm Sfax city dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "Assabah" le 18/6/2025.

2025X00843FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, dont l'objet est la vente d'un fonds de commerce, rédigé par Maître Habib Rekik Avocat à Sfax, en date du 19 mai 2025 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 20 mai 2025 sous le n°25201477 et quittance n°051136M, Mr Bilel Ayedi, tunisien, demeurant à la route mharza km 3.5 Imp Ayedi Sfax, a vendu à Mme Wiem Haddar Ep Ismail Hamed, tunisienne, demeurante à la Route Bouzaien km 6 Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en «Vente des produits domestiques et alimentaires» exploité au local sis à la route Bouzaien km 4.5 Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès du vendeur Bilel Ayedi ; demeurant à la route mharza km 3.5 Imp Ayedi Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Essabah» du 23 Mai 2025.

2025X00856FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Hammam-lif en date du 4/6/2025 sous le n°25201353, quittance n°M036448.

Madame Latifa Bibeni épouse Mouhamed Ben Rhim, a cédé à Madame Ibtisem Sellmi épouse Mahjoub Ben Hadj Mouhamed le fonds de commercé sis à l'avenue Ali Belhouane n°41 Hammam-lif Ben Arous exploité maintenant en tant que résidence scolaire et enseignement préparatoire.

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Sofienne Ben Hadj Mouhamed sis au 67 Rue Alain Savary Résidence les jardins II - Bloc A- 3ème étage App 1-3 Tunis.

Cet acte a été publié au journal "Echourouk" en sa version n°12320 du 17/6/2025.

2025402194FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Oued Ellil le 24/4/2025, sous n°25200894, quittance n°M033955,

Mr Abderrazek Ben Ali Nefzi, CIN n°08912007 daté le 29/5/2024 à Tunis, a vendu le fonds de commerce avec tous ses composants matériels, moraux exploité au Lavage et services de transport, sis au lotissement Essomai place de la Mosquée 2021 Oued Ellil - Manouba, à Mme Haifa Bent Mohamed Achouri, CIN n°14351415 daté le 01/3/2022 à Tunis. Toute opposition sera rendue entre les mains de l'acheteur à son adresse, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 10/5/2025 page 27.

2025402195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Manouba le 28/4/2025, sous n°25201697, quittance n°M038916, Mr Mohamed Moncef Ben Amor Ben Issa, CIN n°00572123 daté le 27/7/2020 à Tunis, a vendu le fonds de commerce avec tous ses composants matériels, moraux exploité au Restauration type rapide, sis au RDC Immeuble B Avenue Habib Bourguiba n°30 Manouba, surface 100m², à Mr Samir Ben Hassan Ben Hamda Aloui, CIN n°07776439 daté le 19/6/2018 à Tunis.

Toute opposition sera rendue entre les mains de l'acheteur à son adresse, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 7/5/2025 page 24.

2025402196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 28/3/2025 enregistré le 02/4/2025 à la recette des finances de Menzel Tmime quittance n°M028325 enregistrement n°25201150 Mr Radhwen Bouaziz titulaire de la carte d'identité nationale n°01618243 demeurant à l'impasse de Bouaziz M Tmime, a vendu à madame Yassmine Sassi ép Lafif titulaire de la carte d'identité nationale n°09864599 demeurant au boulevard Bizerte de M Tmime le fonds de commerce exploité en activité commerciale situé au Boulevard de martyr Hadj Bechir Ben Fadhel M Tmime Nabeul enregistrement commercial n°A0719412005 tout le fonds de commerce avec ses composants moraux et physiques.

Les oppositions seront formulées au bureau d'avocat Hela Sayed situé au 25 rue Abdelkadr Zhiwa Menzel Temime dans le délai de vingt jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 15/5/2025.

2025402197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 10/3/2025 enregistré le 11/3/2025 à la recette des finances de Menzel Tmime quittance n°M023617 enregistrement n°25201008 Mr Rrochdi Bouaziz titulaire de la carte d'identité nationale n°05099552 demeurant à l'impasse de Bouaziz n°24 M Tmime. A vendu à Mr Ayoub Bouaziz titulaire de la carte d'identité nationale n°14448549 demeurant au boulevard Monji Slim M Tmime le fonds de commerce exploité en activité commerciale librairie situé au Boulevard de Monji Slim immeuble "A" M Tmime Nabeul enregistrement commercial n°A1210761998 tout le fonds de commerce avec ses composants moraux et physiques.

Les oppositions seront formulées au bureau d'avocat Hela Sayed situé au 25 rue Abdelkadr zhiwa Menzel Temime dans le délai de vingt jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 15/5/2025.

2025402198FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Me Asaad Akhal, avocat, en date du 13/5/2025 à la municipalité d'El Menzah 1, dûment signé par les deux parties le 14/5/2025 et enregistré auprès de la recette des finances Charguia le 17/6/2025 sous le numéro 25206928, avec récépissé n°M077523.

La société 3S Events, représentée par son représentant légal SEDKI Ben Slim Ben Essadek Dhwib, a cédé l'intégralité de son fonds de commerce à la société MARY CAT COFFEE, représentée par sa représentante légale Nour Maha Dhwib.

Le fonds cédé comprend l'ensemble du complexe sportif et récréatif établi sur la parcelle n°608 du plan d'aménagement de la zone industrielle El Mourouj 1, sise au 17 rue de l'Energie Atomique, 8609 El Mourouj 2035, Tunis.

Les oppositions à cette vente peuvent être adressées à M Asaad Akhal, avocat, à son bureau sis au 17 rue Gharnouta, Bab Bnet, Tunis, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal Le Quotidien en date du 20/6/2025.

2025402202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 12/02/2025 à la recette des Finances oued-ellil enregistrement n° 25200362 quittance n°M013519 publié au journal Essabeh en date du 29/5/2025.

Mr Slim Madiouni demeurant au 32 Rue El Hama Cité Bouzid - Chébaou Oued Ellil a vendu à Mme Faten Maksoudi demeurant au 21 Rue Chakib Arselane Chébaou Oued Ellil, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de meubles anciens sis à Espace El Mejri Marché Chébaou Oued Ellil - gouvernorat Manouba.

Les oppositions seront faites auprès de l'acheteur à son adresse mentionnée dans les 20 jours qui suivront le présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2025402204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré le 28/4/2025 à la recette des finances de Raoued n°25202069 quittance n°M057955 Mr Mounir Chafii, titulaire de la CIN n°04514025 demeurant au 26 rue Amar Dakhlaoui cité Ghazela Ariana, a vendu à Sondes Belghith demeurant à Jbal El Ahmer Tunis le fonds de commerce

avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au commerce de vente des légumes et fruits sis au n°68 boulevard Habib Bourguiba cité Ghazela Ariana.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet extrait a été publié au journal "Assabah" le 29-5-2025.

2025402205FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Sami el banna ayant son bureau sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 11/6/2025 sous le numéro 25204962 quittance numéro M065930 La Société Sondocci Zanetti SARL RNE 1783652S a vendu à la société AIGOVITA SARL dont le siège à la Rue énergie solaire impasse 3 Charguia 1 2035 Khadra dont rne 148453S le fonds de commerce au local c1 au rez-de-chaussée de la résidence Cirta - Avenue la Bourse Lac 2 Berges du Lac 1053. Les oppositions seront reçues au bureau du rédacteur sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 ayant délai 20 jours à partir de cette annonce au jort. Cette annonce est publiée au quotidien Echourouk le 20/6/2025.

2025402206FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P enregistré à la recette des finances de la Goulette 30/5/2025 sous le n°25204809 quittance n°67469, monsieur Hasan Slama a cédé à Mr Sofiene Théyri demeurant au 1 rue Amor Mokthar Kram Tunis la totalité du fonds de commerce lui appartenant et sis au n°14 rue Amor Mokthar Kram Tunis et consistant en un local commercial.

Toutes les oppositions, s'il y a lieu, doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au domicile du vendeur 20 Mars Oued Mliz Jendouba ladite vente a été publiée au journal Achourouk le 17/6/2025.

2025402210FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notariée rédigé par les deux notaires à Bizerte : Maître Chbeb Sofien et Maître Dridi Mohamed en date du 26/5/2025 enregistré à Bizerte le 30/5/2025, quittance n°M050453 par lequel Mr Mohamed Kchok a cédé à titre de donation à sa femme Jaziri Hanen le fonds de commerce situé à la Route Bechateur Cité Nakhla Bizerte avec tous ses éléments matériels et moraux dont son activité station de service entretien et réparation des voitures.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 13/6/2025.

2025402211FCCC2

Location gérance libre

Location-gérance Boumhal el Bassatine

Par acte sous seing privé du 9 mai 2025, enregistré à Boumhal el Bassatine le 10 juin 2025 (quittance n°M039395, enregistrement n°25301751), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M) a donné en location-gérance à Sfax Mousse, Personne physique immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1856516N la totalité du fonds de commerce situé au 10 Avenue de la Liberté, Boumhal el Bassatine pour la vente au détail de mousses et matelas à, pour la vente au détail de mousses et matelas du 1er mars 2025 renouvelable par tacite reconduction sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître AHLEM BAHRI ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage dans les délais légaux.

Cet avis de Location-gérance a été publié aux journaux Assabah et le Temps du 28/6/2025.

2025X00848FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce wed weja

Par acte sous seing privé signé le 9 mai 2025, enregistré à la recette des finances de Radés le 11 juin 2025 (quittance n°Mo39834 et enregistrement n°25301759), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M), sise à la Route de Gabès Km 3 - Sfax, a donné en location-gérance à la Société Tatch Matelas SARL sous le numéro 1905042Z, sise à l'avenue Habib Bourguiba 2013 ben Arous la totalité du fonds de commerce de vente au détail de matelas et mousses, situé à l'avenue Oued Weja Cité Olympique Radés gouvernorat Ben Arous pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01 mars 2025, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage Escalier B Bureau N°54 dans les délais légaux.

Cet avis de Location-gérance a été publié aux journaux Assabah et le Temps du 28/6/2025.

2025X00849FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce boujardga

Par acte sous seing privé signé le 9 mai 2025, enregistré à la recette des finances de Morneg le 11 juin 2025 (quittance n°M49545 et enregistrement n°25301512), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M), sise à la Route de Gabès Km 3 - Sfax, a donné en location-gérance à la Société Tatch Matelas SARL sous le numéro 1905042Z, sise à l'avenue Habib Bourguiba 2013 ben Arous la totalité du fonds de commerce de vente au détail de matelas et mousses, situé à Boujardga au bord de la route n°20 menant de Tunis à Grombalia pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01 février 2025, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Ahlem Bahri, ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage dans les délais légaux.

Cet avis de Location-gérance a été publié aux journaux Assabah et le Temps du 18 juin 2025.

2025X00850FCCC3

Location-gérance Bousselim Jendouba

Par acte sous seing privé de 9 mai 2025, enregistré à Bouselim le 11 juin 2025 (quittance n°M033234, enregistrement n°25301113), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M) a donné en location-gérance à la Société Tatch Matelas SARL sous le numéro 1905042Z, sise à l'avenue Habib Bourguiba 2013 ben Arous la totalité du fonds de commerce situé à la Route Nationale n°5 Bir El Akhdhar Bousselim Jendouba pour la vente au détail de mousses et matelas à, pour la vente au détail de mousses et matelas du 1er mars 2025 renouvelable par tacite reconduction sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Ahlem Bahri, ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, dans les délais légaux.

Cet avis de location-gérance a été publié aux journaux Assabah et le Temps du 18 juin 2025.

2025X00851FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce Kalaat El Andalous

Par acte sous seing privé signé le 9 mai 2025, enregistré à la recette des finances de Rawed - Tunis le 3 juin 2025 (quittance n°M075535 et enregistrement n°25302878), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M), sise à la Route de Gabès Km 3 - Sfax, a donné en location-gérance à la Société Tarch Matelas SARL sous le numéro 1905042Z, sise à l'avenue Habib Bourguiba 2013 ben Arous la totalité du fonds de commerce de vente au détail de matelas et mousses, situé à l'avenue El Arth route kalaat El Andalous cité Chaker Razed Ariana pour une durée d'un an renouvelable à compter du 02 Janvier 2025, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Ahlem Bahri, ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, Sfax dans les délais légaux.

Cet avis de Location-gérance a été publié aux journaux Assabah et le Temps du 18 juin 2025.

2025X00852FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce sidi jileni

Par acte sous seing privé signé le 23 mai 2025, enregistré à la recette des finances route el Ain Sfax le 02 juin 2025 (quittance n°Mo39765 et enregistrement n°25301984), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M), sise à la Route de Gabès Km 3 - Sfax, a donné en location-gérance à la Société AL Diwen société à responsabilité limitée (SARL), immatriculée au Registre National des entreprises sous n°334022K dont le siège est sis à la route tanyour, Km 0.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce de vente au détail de matelas et mousses, situé à route el Aine Km4 Kassas Sidi Jileni Sfax pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01 juin 2025, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Ahlem Bahri, ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, dans les délais légaux.

Cet avis de Location-gérance a été publié aux journaux Assabah et le Temps du 18 juin 2025.

2025X00853FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce hammam chat

Par acte sous seing privé signé le 23 mai 2025, enregistré à la recette des finances Hammam Chat le 3 juin 2025 (quittance n°Mo23947 et enregistrement n°25300805), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M), sise à la Route de Gabès Km 3 - Sfax, a donné en location-gérance à la Société Al Diwen société à responsabilité limitée (SARL), immatriculée au Registre National des entreprises sous n°334022K dont le siège est sis à la route tanyour Km 0.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce de vente au détail de matelas et mousses, situé à hammam chat au centre commercial et résidentiel ben Arous pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01 juin 2025, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès de Maître AHLEM BAHRI, ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, Sfax dans les délais légaux.

Cet avis de location-gérance a été publié aux journaux Assabah et le Temps du 18 juin 2025.

2025X00854FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce Sidi Bouzid

Par acte sous seing privé signé le 23 mai 2025, enregistré à la recette des finances sidi bouzid le 3 juin 2025 (quittance n°M065606 et enregistrement n°25306512), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M), sise à la Route de Gabès Km 3 - Sfax, a donné en location-gérance à la Société Al Diwen société à responsabilité limitée (SARL), immatriculée au Registre National des entreprises sous n°334022K dont le siège est sis à la route tanyour, Km 0.5 Sfax. La totalité du fonds de commerce de vente au détail de matelas et mousses, situé à l'avenue Salah ben Youssef Sidi Bouzid pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01juin 2025, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès de Maître Ahlem Bahri, ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, dans les délais légaux.

Cet avis de location-gérance a été publié aux journaux Assabah et le Temps du 18 juin 2025.

2025X00855FCCC3

Contrat de location gérance

Par acte sous seing privé, signé le 02/5/2025 à la municipalité de Nabeul, enregistré à la recette des finances de Béni Khiar le 21/5/2025 sous le n°25301122 quittance n°26591 M. Taha Zgued c.i.n 06475408 a donné en location gérance tout le fonds de commerce exploité au local commercial sis à l'Avenue Habib Bourguiba Maamoura, vente Fruits secs au profit de M. Aymen Mtiri c.i.n 07669423, pour une durée d'une année renouvelable débutant du 01-4-2025.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 30/5/2025.

2025402214FCCC3

Location gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 15/5/2025, enregistré le 23/5/2025 à la recette des finances Menzeh 6 enregistrement N°25304221 quittance N°073014, Mr Ibrahim Ben Othman titulaire de la CIN n°09602319, a donné en location gérance libre pour exercice activité dépôt vente à la société Fascinomod SUARL société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Ameur Louizi titulaire de la CIN n°11018628, un fonds de commerce sis au bâtiment N°01 centre commercial cité Jamil Menzeh 6 Ariana à compter du 01/5/2025 pour une durée de cinq ans renouvelables. Cet avis est publié au Journal le Quotidien le 19/6/2025.

2025402216FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement Agricole

Suite à la réunion du 10 Janvier 2025 dans la région de l'Ajaaira - El Hicha de la délégation Oudhref gouvernorat de Gabès il été décidé de constituer un Groupement de développement hydraulique jaaira avec l'instance provisoire suivante :

- Boubaker Ben Ali Ajari : 01053793 : Président

- Salah Ben Mohamed Tlili : 05816410 : Secrétaire général

- Mohsen Ben Mohamed Ajari : 03360522 : Trésorier.

2025R01865APSF1

Constitution de syndic pour les propriétaires des appartements de la Résidence «NOUIRA ESSID 2» à Cité SAHLOUL IV Sousse

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndic des propriétaires des appartements de la Résidence «NOUIRA ESSID 2» cité SAHLOUL IV Sousse qui a eu lieu au local du syndic en date du 17 Mai 2025, le procès-verbal de l'assemblée générale enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 02 Juin 2025 sous le numéro 373; quittance n°66761.

A précisé qu'après lecture et approbation des rapports moral et financier du syndic, a eu lieu l'élection du nouveau syndic comme suit :

Mr Maher Zgalai : Président

Mme Malika Bent Elhabib Naji : Secrétaire générale

Mr Montassar Eljallouli : Membre

Mr Ramzi Ben Amor Ben Mohamed : Membre.

2025S00842APSF1

Homologation de résolutions

Remplacement du président démissionnaire

Club olympique du kram

Suite à la démission du président de l'association, M. Ridha Ben Salem, reçue le 13 juin 2025, et après que le conseil d'administration a tenu une réunion le 16 juin 2025, M. Atef El Bahri a été élu président de l'association à la majorité des voix des membres élus conformément à l'article 43 de statut de l'Association, et en présence de l'huissier, M. Hatem Yaakoubi, un rapport a été établi à cet effet et enregistré au Bureau des impôts de Carthage le 16 juin 2025, sous le numéro de reçu M069330 et inclus sous le numéro 25000333. Par conséquent, la composition du Conseil d'administration devient la suivante :

Atef El Bahri : Président

Moez Boughanmi : Vice-président

Lotfi Bejaoui : Secrétaire Général

Shahrazad Amara : Secrétaire générale adjointe

Walid Kadoussi : Trésorier

Tarek Azzoun : Trésorier adjoint

Seifeddine Chebbi : Membre.

2025R01877APSF2

Dissolution définitive de l'association du théâtre et des arts de Bodheur

MF : 1627986R

Suivant acte sous seing privé en date du 23/5/2025 et enregistré à la recette des finances de ksibet el Mediouni le 10/6/2025 sous le n°25500831 et quittance n°M023511 l'association du théâtre et des arts de Bodheur avenue de la République Bodheur a été dissoute. Ben Cheikh Chokri a été désigné en tant que liquidateur de l'association.

Suite à la décision du tribunal de 1ère de Monastir n°18173.

2025S00837APSF2

Assemblée Générale

Résidence L'Ambassadeur Les Berges du Lac II Tunis

En vertu du PV de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence "L'AMBASSADEUR" Les Berges du Lac II, du 9/4/2025 enregistré à la Recette des Finances des Berges du Lac 1 Tunis, le 28/4/2025 sous le n°25803406, Quittance n°M050353. Et sous l'accord de la municipalité de la Goulette. Il est élu un nouveau bureau syndical de la résidence "L'AMBASSADEUR" Les Berges du Lac II, Tunis. Le comité du syndic se compose comme suit :

- Mr. Bessrour Ridha : Président.

- Mr. Skhiri Ridha : Trésorier.

2025402209APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Et rabaissement du prix d'ouverture de 40%

Partie poursuivante : Tourkia bent Zidane Assidi, Femme au foyer, résidente au n°5 rue de Selimane, Cité Ennour ville de Kasserine.

Partie saisie : Abdalhakim ben Moussa ben Salah Assidi, travailleur, résident à Zelfene gouvernorat de Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître El Othmani Issam Avocat à la cour de cassation sise au n°3 Immeuble Missaoui face au tribunal de première instance de Kasserine Mat. Fiscal 1419391 /j.

L'immeuble soumis à l'adjudication : Le demi des parts indivises du foyer sise au n°5 rue de Slimane, Cité Ennour ville de Kasserine qui comporte 2 pièces, une cuisine, une toilette avec l'équipement de L'ensemble de l'immeuble de l'eau potable et de l'électricité de ville.

Mise à prix : D20.250.000 après rabaissement du prix d'ouverture de 40% en ajoutant les frais scellés par le tribunal le 02/6/2025 du montant de (D 6561. 562 MS) et les frais juridiques et les honoraires de la défense qui seront annoncés par le tribunal à l'audience de l'adjudication du 28/7/2025 et qui seront rachetés au payement du prix.

Lieu et date de l'adjudication : Le Lundi le 28/7/2025 à partir de 9h du matin à l'audience des saisies Immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine diurne, les enchères ne se font que par le biais d'un avocat et ne peuvent y participer que les personnes ayant consigné au moins le 1/3 de la mise à prix après le Rabaissement, les étrangers doivent en outre obtenir les autorisations Administratives Requises.

Pour plus de renseignements, il convient de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine sise au boulevard Habib Bourguiba ou le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025S00841VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mohamed Ben Abdelhakim Said, Titulaire de la CIN n°02938230, demeurant à Zeitouna 1 n°34 Kantoui Hammam Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°131048 Sousse consistant en une villa moderne Style DUPLEX avec piscine, d'une superficie totale de 1081 m², superficie couverte de 570 m² comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée et premier étage sis à Zeitouna 1 n°34 Kantoui Hammam Sousse.

Le sous sol se compose d'un dépôt.

Le rez-de-chaussée se compose d'un espace vaste, un salon, 1 pièce, salle à manger, cuisine moderne, salle de bain, hall et un escalier à l'intérieur de la villa donnant directement sur le jardin et la piscine.

Le premier étage se compose de 4 pièces, 2 salles de bain, cuisine, hall d'entrée et salle d'eau.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 14/7/2025 à 9h.

Mise à prix :

Un million neuf cent soixante douze mille huit Dinars (1.972.800,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S00844VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Kebili et ce le mercredi vingt trois Juillet deux mille vingt cinq (23/7/2025) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Société 3 AP du Commerce International au nom de son représentant légal titulaire de la matricule unique : 1566045N qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133 Rue Moularès - Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat prés la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Jamel Ben Bechir CHAIEB, titulaire de la carte d'identité nationale n° 04935148, ouvrier à la Municipalité, demeurant à la Rue Ali Ibne Abi Taleb Jemna Kebili Sud.

Immeuble à vendre :

L'ensemble de l'immeuble objet du titre foncier n°31423 Kebilil dénommé "Jamel" sa superficie est d'un hectare 18 ares et 11 centiares. Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'exploitation agricole comportant quelques dunes de sable, clôturée par un siège formé par des palmes sèches anciennes. Limité au Nord et à l'Ouest par la parcelle n°7 objet du titre foncier n°32015 au Sud et au Nord par la parcelle n°5 objet du titre foncier n°32008 au Sud et au Nord par une Route goudronnée reliant le village de Jemna Kalouamen à Ben Mhamed.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble appartenant au débiteur saisi sus-indiqué a été fixée par l'expert judiciaire Monsieur Mbarek Belhabib suivant l'ordonnance sur requête à un montant de quatorze mille cent soixante treize dinars 200 millimes (14.173,200d) en plus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Kebili où l'Etude de Maître Slim BOUASSIDA, Avocat à la Cour de Cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n° 55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2025X00845VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

6 Bis Rue de La Mauritanie Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tél : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961HAP000

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj, sis au 6 Bis rue de La Mauritanie - Le Belvédère - 1002 - Tunis.

Parties saisies : 1) Akrem Ben Ali Ouakad, titulaire de la carte d'identité nationale N°00760944, immatriculé au registre national des entreprises sous le N° 1445380 E, demeurant au 2 cité Abou Bakr Seddik Menzah 6 - Ariana.

2) CSILLA JANKO EPOUSE OUAKAD, titulaire du passeport N°BB1601852, demeurant au 2 cité Abou Bakr Seddik - Menzah 6 Ariana, en qualité d'intervenante sous le régime de la communauté de bien.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj, 6 bis de La Mauritanie Le Belvédère - 1002 - Tunis - Le Belvédère - 1002 - Tunis.

Les immeubles saisis :

L'ensemble de 86 parts objet du titre foncier n°71993 - Ariana, appelé «OMRANE 10-54», parcelle N°64, consiste en un appartement N°8 - 2ème étage - Bloc A - résidence «EL OMRANE» - cité la Gazelle - Ariana, d'une superficie de 86 m², en sus d'un droit d'usage d'un parking N°13.

Les charges : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (235.000,000dt) inscrite le 01/8/2024 (volume Ariana 01/2024 - n°12131) au profit de la BTK.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 26/3/2025 et inscrit le 02/05/2025 au profit de la partie poursuivante (vol Ariana 02/2025 - n°2224).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (285.900,000 TND).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 14/7/2025 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana sis à Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance Ariana.

2025402163VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex société générale de recouvrement de créances) SA représentée par son directeur général demeurant à son siège sis 67 rue Alain Savary cité jardins 2 immeuble B inscrite au RNE à Tunis sous le n°0788628G, en qualité de créancier nanti

L'Avocat poursuivant : Maître AISSAOUI Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080

Partie saisie : Ridha Ben Mostfa Ben Mohamed Ben Salah Bessalah, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°03295204, domicilié à la rue El Waha, Balad, Gabès, en sa qualité de caution hypothécaire.

Propriété saisie : Le bien appartenant au débiteur susmentionné, nommé "Firas", objet du titre foncier n° 11663 Gabès, situé à la rue El Waha, localité Balad, délégation de Gabès Est, gouvernorat de Gabès, à l'angle de deux rues, d'une superficie de 137 m² répartie en 137 parts, consiste en un terrain sur lequel est édifié un immeuble comprenant un rez-de-chaussée et un étage, sis à la rue El Waha, Balad, Gabès, et se composant de : Rez-de-chaussée : comprenant une entrée et un escalier d'une surface de 18,7 m², un atelier de ferronnerie loué, d'une surface estimée à 116 m² (murs inclus), et une station de dessalement d'eau également louée, d'une surface estimée à 21 m² (murs inclus).Premier étage : utilisé par la partie saisie comme résidence principale, comprenant trois chambres, un salon, une salle de bain, une cuisine, une cour non couverte attenante à la cuisine, et un balcon donnant sur la rue El Waha. La surface de l'étage est de 151,7 m² (murs inclus), sans inclure la surface de l'escalier. La superficie de l'escalier au premier étage est de 24,0 m².

Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cent cinq mille deux cent dix-huit dinars (205.218,000 TND), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 14 juillet 2025, à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Gabès.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2025402224VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de redressement Judiciaire

Société la Centrale commerciale moderne CCM BUSINESS

Identifiant unique : 1107805B

En vertu du jugement de règlement judiciaire n°331 relatif à la Société la Centrale commerciale moderne CCM BUSINESS en date du 4/6/2025, il a été décidé :

1/ Le déclenchement de la procédure du règlement judiciaire en faveur de ladite société sise à la route de

Gremda Km 2,5 Sfax immatriculée au Registre national des entreprises sous le numéro B11078058, son gérant Mohamed Darguèche sis à la route de Gremda Km 5 ceinture Bouzaiene Sfax.

2/ La désignation de Mr Hamza Affi en tant que juge commissaire pour trancher dans tous les litiges qui peuvent mettre au cours de la procédure de règlement judiciaire et de poursuivre le plan de redressement de ladite société et la rédaction d'un rapport à remettre au tribunal conformément aux dispositions de l'article 444 du code de commerce.

3/ La désignation de Monsieur Abdallah Mroua, en tant qu'administrateur judiciaire qui est chargé de recevoir un plan de redressement proposé par la société débitrice, de l'étudier, de le rectifier, le cas échéant, et d'exercer les diligences à sa charge conformément à la loi sur les procédures collectives.

4/ L'ouverture de la période d'observation à l'encontre de ladite société pour un délai de neuf (9) mois renouvelable une seule fois pour une période de trois (3) mois conformément aux dispositions de l'article 439 du code de commerce.

5/ La fixation de la date de cessation de paiements pour le 30/4/2025, date de dépôt de la demande de règlement judiciaire conformément aux dispositions de l'article 439 du code de commerce, et ce en se basant sur le bilan arrêté au 31/12/2023, présenté par le commissaire aux comptes de ladite société lors du déclenchement de la procédure d'alerte n°32 et en se basant sur les pièces justificatives et documents comptables présentés par la société débitrice.

6/ La suspension de toutes les procédures de poursuite et d'exécution à l'encontre de la société durant la période d'observation à l'exception des sommes insaisissables revenant aux salariés et des créances revenant aux salariés qui sont exécutoires sur autorisation à condition que l'exécution ne soit pas à même d'entraver le redressement de l'entreprise et ce conformément aux dispositions de l'article 449 du code de commerce.

7/ Ce jugement est notifié :

- Au juge commissaire

- A l'administrateur judiciaire désigné

- A la société bénéficiaire de la procédure de règlement judiciaire.

Ce jugement est inscrit au registre national des entreprises, et publié au journal officiel aux dépenses de la débitrice, une copie en est transmise à la commission de suivi des entreprises économiques.

Le demandeur est tenu de payer la somme de 500 dinars à l'administrateur judiciaire comme avance sur son honoraire.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais prévus par l'article 445 (nouveau) du code de commerce et ce à l'adresse de l'administrateur judiciaire, rue Kairouan, immeuble les quatre saisons, bloc «C» 6ème étage, bureau «C6-1» Sfax 3000 (Tél. 74 211 084 - email : mroua.abdallah@gmail.com).

2025X00857VEPA2

Jugement de faillite

Société "industrielle et commerciale de matériaux de construction SOCIM

IU : 003393 WAP

Le syndic de faillite informe le public que par décision du tribunal de 1ère instance de Jendouba du 9/6/2025, la société "industrielle et commerciale de matériaux de construction SOCIM est en cessation de paiement et déclare sa faillite, et nommé Mr Oussama Shihi comme juge commissaire chargé du contrôle de la faillite et des travaux du syndic conformément à la loi du 11/11/1997 ainsi que la nomination de l'expert Mr Salah Dhibi comme syndic de faillite.

Téléphone : 71206350

2025402213VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société l'Emballage Métallique et Plastique «E.M.P»

Société anonyme

Au capital de 6.239.272 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb M'hiri - 2014 Mégrine Riadh

I.U : 0036167R/A/M/000

Le conseil d'Administration informe les actionnaires de la société que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le lundi 21 juillet 2025 à 10 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales;

- Quitus aux Administrateurs;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Fixation du montant des jetons de présence à titre de l'exercice 2024 ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R01863SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : SUPER CABLES

Capital social : 40.000.000 TND

Identifiant unique : 0495948T

Les Actionnaires de la Société SUPER CABLES S.A sont convoqué en Assemblée Générale Ordinaire le samedi 26 Juillet 2025 à 13 heures au siège social de la société sise au GP1, Km 36 Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2024

- Lectures des rapports de Commissaire aux comptes pour l'exercice 2024

- Approbation des comptes de l'exercice 2024

- Quitus aux Administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2024 et antérieur

- Nomination commissaire aux comptes.

2025R01866SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : SUPER CABLES

Capital social : 40.000.000 TND

Identifiant unique : 0495948T

Les Actionnaires de la Société SUPER CABLES S.A sont convoqué en Assemblée Générale Extraordinaire le samedi 26 juillet 2025 à 15h au siège social de la société sise au GP1, Km 36 Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital par conversion des résultats reportés à hauteur de 5.000.000 TND pour passer de 40.000.000 TND à 45.000.000 TND.

- Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts conformément à l'article 294 du Code des Société commerciales.

2025R01867SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et Assemblée générale extraordinaire

BRICORAMA TUNISIE

Société anonyme en liquidation

Immeuble AL KARAMA HOLDING Rue du Lac d'Annecy Passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac Tunis 1053

Capital 10.000.000 Dinars

IU : N°999538D

Le Liquidateur de Bricorama Tunisie invite les actionnaires à assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire qui auront lieu le jeudi 17 juillet 2025 respectivement à 09 et 10 heures, à Immeuble AL KARAMA HOLDING Rue du Lac d'Annecy étage 4 Passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'AGO :

1. Ratification des modes et délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen et approbation des rapports de gestion des exercices de 2019 à 2024.

3. Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers des exercices de 2019 à 2024.

4. Approbation des Etats financiers des exercices de 2019 à 2024.

5. Affectation des résultats des exercices de 2019 à 2024.

6. Quitus au titre des exercices de 2019 à 2024.

7. Examen du Protocole d'accord avec les banques, la liste définitives des créances déclarés et voir les actualités.

8. Pouvoirs.

Pour l'AGE :

1- Ratification des modes et délais de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'opération de cession du bien immeuble objet du titre foncier n°40106 Ariana.

3- Approbation de la modalité de cession du bien immeuble objet du titre foncier n°40106 Ariana et biens meubles.

4- Pouvoirs.

Tous les documents relatifs aux assemblées sont disponibles au siège de la société.

2025R01869SANB3

Convocation

Société Tunisienne d'Engrais Chimiques

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia

IU : 0002570Q

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 18 Juillet 2025 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

5. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales ;

6. Ratification des conventions entre parties liées;

7. Quitus aux Administrateurs ;

8. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

9. Renouvellement des mandats des co-commissaires aux comptes;

10. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R01876SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA S.A

Société anonyme

Au capital de 7.714.500 dinars

Siège social : Lot N°9, Zone Industrielle Saint-Gobain, Mégrine, Tunis

Identifiant Unique : 1401523 M

Messieurs les actionnaires de la Société RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA SA, sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 15 juillet 2025 à neuf (9) heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Continuité de l'activité de la Société dans le cadre de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

2. Prorogation des délais de remboursement des Obligations convertibles en Actions;

3. Ratification de l'amendement de la Convention d'Emission d'Obligations convertibles en Actions du 9, 16 et 19 juin 2017 ;

4. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2025R01879SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAPINVEST SICAR

Société anonyme Filiale de la BTL

Au capital de 1000000 DT

Siège social : Imm BTL Boulevard Mohamed El Beji Kaid Essebsi

Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant unique : 0817214B

Messieurs les actionnaires de la société CAPINVEST SICAR sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 juin 2025 à 10H00 du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2024

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux administrateurs

6- Nomination des membres du conseil d'administration.

2025R01880SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE EL MANAR

Société anonyme

Au capital de 1 650 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 0030838 H

Messieurs les actionnaires de la Société IMMOBILIERE El MANAR S.A sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 août 2025 à 12 heures au siège social de la société sis au : 70, avenue Mohamed V - 1002 - Tunis, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

2- Approbation du rapport de gestion, des conventions réglementées et des états financiers de l'exercice 2024 ;

3- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2024;

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024;

5- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

6- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège ci-haut mentionné.

2025R01881SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA FINANCIERE WIDED SICAF

Société anonyme

Au capital de 55 000 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 0433556 P

Messieurs les actionnaires de la Société La Financière Wided Sicaf SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 août 2025 à 11 heures au siège social de la société sis au : 70, avenue Mohamed V - 1002 - Tunis belvédère, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2024;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024;

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2025R01882SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE MONASTIR

Au capital social de 3.939.390,000 Dinars

Messieurs les Actionnaires de la Société de Développement Touristique de Monastir «RUSPINA Hôtel», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 31 Juillet 2025 à 10h30 au siège de la société situé à Skanès - Monastir - 5000 - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à la gestion au titre des exercices clos le 31/12/2020 et le 31/12/2021.

3- Lecture des Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020 et 2021.

4- Examen et Approbation des états financiers au titre des exercices 2020 et 2021.

5- Approbation des conventions réglementées prévues aux articles 200 et 475 de CSC.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Affectation des Résultats.

8- Pouvoirs pour formalités.

2025S00835SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES SERVICES DES HUILERIES

S.A. au capital de 312 952 dinars

Matricule Fiscal : 418169 S/P/M/000

N° employeur CNSS : 242837-46

Siège social : Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1er étage n°11 - 3013 Sfax

Le conseil d'administration de la Société des services des Huileries

convoque Messieurs les actionnaires au capital de la société à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 22 juillet 2025 à partir de 11 heures au siège de l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax (UTICA); 105, avenue Habib Bourguiba Sfax, et ce pour délibérer sur les questions suivantes :

- Approbation de la tenue de cette assemblée à sa date.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2024.

- Approbation des comptes de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats 2024.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus au conseil d'administration.

- Approbation des jetons de présence.

- Election des membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Cette assemblée aura lieu conformément aux articles 27 et 30 des statuts de la société.

2025X00846SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et une autre Extraordinaire

Société «MARINA MEDICALE INTERNATIONALE»

SA au capital de 22.500.000 Dinars

Siège social : Immeuble «AIDA», rue du 14 Janvier Sfax

IU : 1337782R

CNSS : 638613-62

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Dimanche 20 juillet 2025 à 10 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2024,

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

4. Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs et au PDG pour leurs travaux de gestion relatifs à l'exercice 2024,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

7. Fixation des jetons de présence,

8. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués, par ailleurs, en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour du Dimanche 20 juillet 2025 à 11 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital ;

2. Augmentation du capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Modification corrélative des statuts;

4. Suivi et autorisation pour l'octroi des crédits;

5. Questions diverses.

2025X00847SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES

SOFTEN S.A

Au capital de 4 001 544 dinars

Siège social : Zone Industrielle, Rue des Sciences - 8030 Grombalia

Identifiant unique RNE : 0539181K

CNSS : 141552-29

Le Président du conseil d'administration invite les actionnaires de SOFTEN à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 22 juillet 2025 à 11 h au siège de la société à Grombalia en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation ;

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 :

- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2023 ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Mandat des commissaires aux comptes

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs pour formalités.

2025402212SANB3

Convocation

Laser Tech Dental Industry

Société anonyme

Au capital de 2.352.000 DT

Siège social : Zone industrielle Hammam Zriba - Zaghouan - Tunisie

IU : 1013002DAM

Conformément à l'article 28 des statuts, Messieurs les actionnaires de la société Laser Tech Dental Industry sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 22 juillet 2025 à 9h, au siège de UGFS-NA sis aux Berges du Lac - Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Acceptation de la démission d'un administrateur et constatation du cas d'insuffisance dans la composition du conseil d'administration;

3. Nomination d'un nouvel administrateur pour le restant du mandat des administrateurs en poste

4. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025402217SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mme Afifa fille Mohamed El Hachemi Saoudi, titulaire de la carte nationale d'identité n°033640420 délivrée à Tunis le 20 juillet 2023, annonce la perte d'acte de propriété n°42323, déclaré en juin 2025 selon l'attestation de perte n°407 datée du 11 juin 2025.

2025R01868DIVD2

Avis

Selon le procès-verbal de la réunion du 24/3/2025 et un rapport d'inspection au nom de l'Association Errahma Khayria Correspondance du 11/4/2025. L'Association Errahma Khayria a été dissoute et le liquidateur a été nommé Messaoud Idriss.

2025R01878DIVD2

Avis

Madame Siwar bent Abdelkader Dhieb et ses Soeurs Sonia, Yosra et Faiza informent le public qu'elles ont perdu leur titre de propriété concernant la parcelle de terre d'une superficie de 420 m² comportant une maison située sur la route de Tunis km 3 leurs provenant de l'acte de vente daté le 20/11/2001 dressé par les notaires Mohamed Hedi Turki et Mohamed Trabelsi et qu'elles désirent avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2025X00837DIVD2

Avis

Chati Mohamed annonce qu'il possède le titre de propriété n°02/29284 de titre foncier n°101098 Sfax de surface 57664 m² et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 60 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00839DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M Mohamed Abd El Hedi a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 720m² sise à la route Gremda klm6 Sfax acte notarié daté du 9/5/1980 dressé par les notaires Mohamed Elkbir Nway et Mohamed Habib Eleuch et il veut extraire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire du notaire Bouaziz Moncef et chaque offesant doit se manifester dans un délai de 30 jours à son bureau sise à la rue des notaires Sfax.

2025X00841DIVD2

Avis

Lobna bent Abdellatif bou Chaala annonce qu'elle possède des parts indivises d'une maison édifiée sur un terrain d'une superficie de 262 m² sis à Sfax route tenyour km 5 son titre de propriété qui est un acte de donation enregistré à Sfax le 12 juin 2019 quittance n°M036931 a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda Ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00844DIVD2

Clôture de liquidation

Le liquidateur M Lotfi KHELIFI annonce que monsieur le juge contrôleur des séquestres et liquidations au tribunal de première instance de Zaghouan a ordonné à l'audience du 14 avril 2025 la clôture de liquidation n°19 portant sur la liquidation des biens communs entre les divorcés Noureddine Akili et Saïda Hammami.

2025402208DIVD2